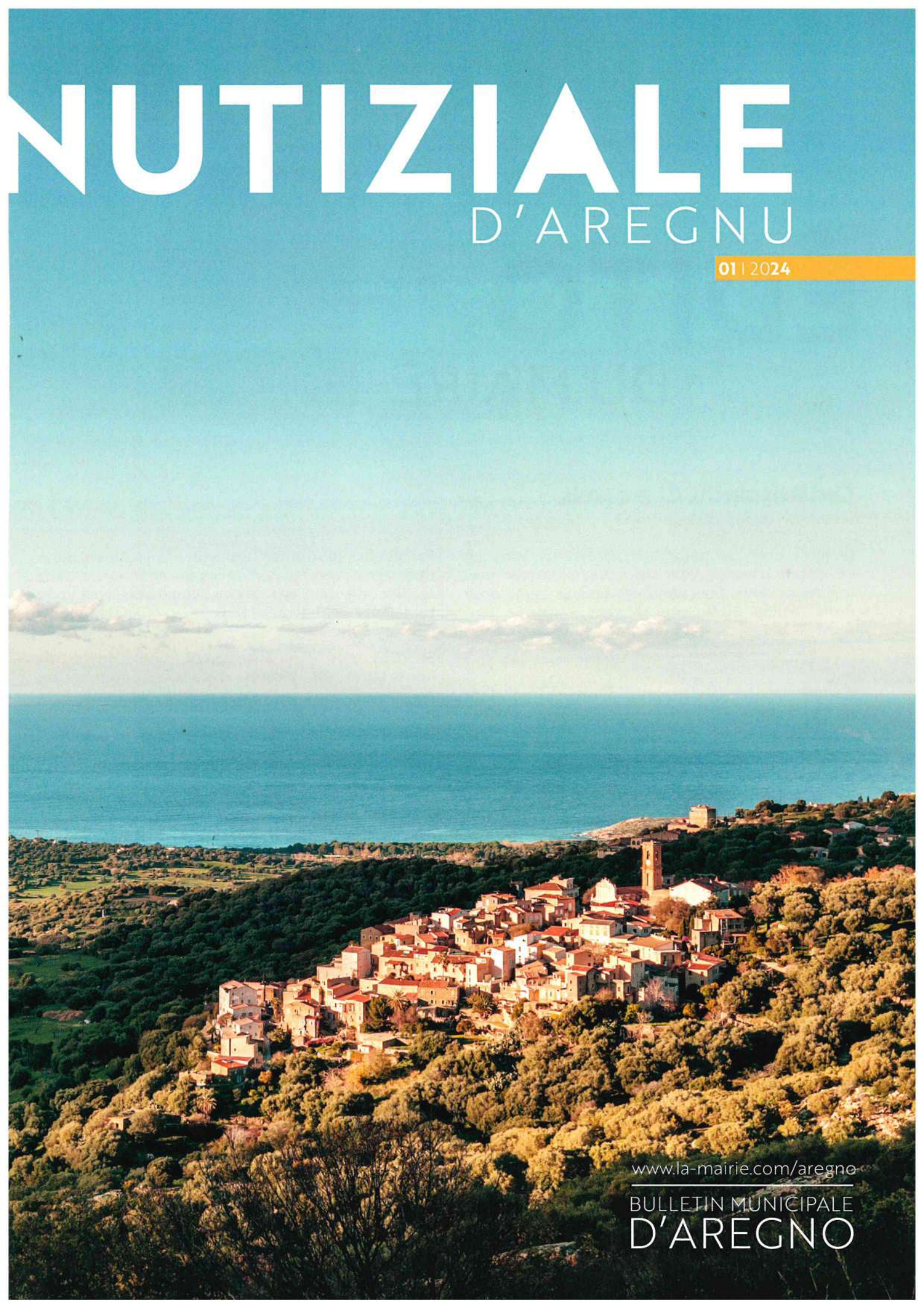


NUTIZIALE

D'AREGNO

01 | 2024



www.la-mairie.com/aregno

BULLETIN MUNICIPALE
D'AREGNO

ÉDITO

DU MAIRE



Cari Arigninchi, Chers amis,

Il m'est cher de pouvoir m'adresser à vous en ce début d'année, afin de vous présenter mes meilleurs vœux, mes vœux les plus sincères pour cette année 2024 que je vous souhaite être remplie d'une excellente santé et accompagnée d'un bonheur absolu.

L'arrivée de la nouvelle année demeure un instant chargé d'espoir.

L'espoir d'une réussite dans nos projets professionnels, d'une félicité dans notre vie sentimentale, celle familiale ou bien encore amicale.

L'espoir d'une prospérité à tous égards.

Et enfin l'espoir d'une santé consolidée, retrouvée, observée pour des années et des années à venir pour nous, bien sûr, mais également et surtout pour les êtres qui nous sont si précieux, les êtres à qui nous vouons un bien incommensurable.

Voici, ce dont je vous souhaite, à toutes et tous, fort sincèrement.

Tel est le vœu que je forme pour vous et l'ensemble de vos familles, dans le but que votre vie n'en soit que plus radieuse, certaine.

Par ailleurs, je voudrais apporter mon soutien, plein et entier, envers les personnes qui se trouvent dans la difficulté, pour des raisons bien diverses, et leurs témoigner de mon affection.

Si 2023 aura été, assurément, une année très importante en termes d'avancées pour notre commune, dans les dossiers que j'ai initié avec mon conseil municipal, et dont les résultats ne tarderont, nullement, à se faire ressentir, j'aurais tout le loisir de revenir sur ces différents points au détour de réunions publiques et autres moyens de communications, très prochainement.

2024 sera celle de la concrétisation et de la projection de bon nombre de dossiers, dans l'intention unique et permanent de développement de notre si beau village, dans la continuité de ce que je porte depuis que j'ai l'honneur de vous représenter.

De belles réalisations en perspective, qui, je l'espère ne pourront que vous ravir.

Je vous souhaite une très bonne année.

Bien amicalement.

Pace è salute a tutti.

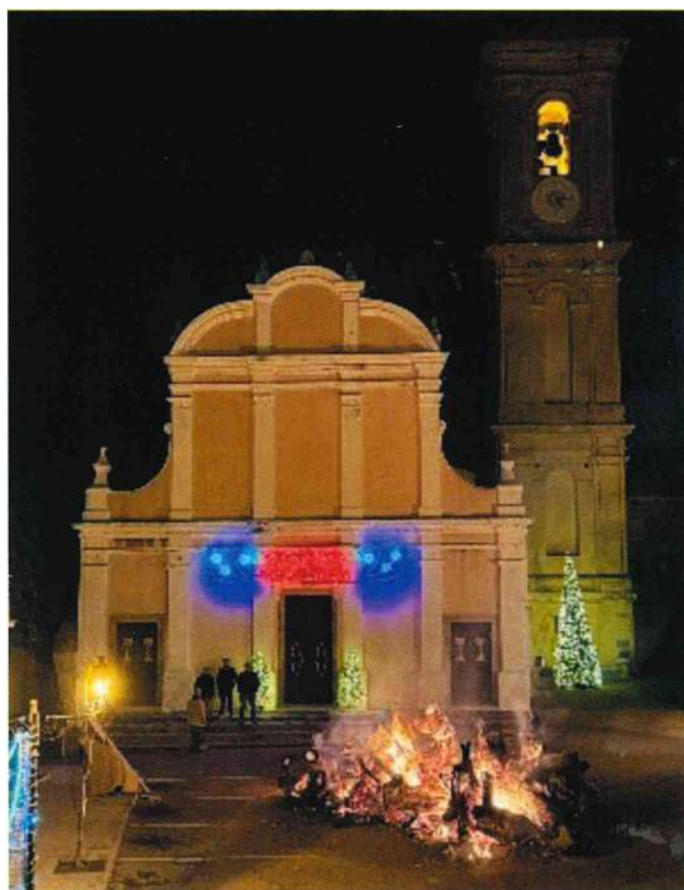
Le Maire
David CALASSA

RÉALISATIONS TRAVAGLI FATTI IN 2023 DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

DÉCORATIONS DE NOËL

Voici quelques images des nouvelles décorations de Noël que la commune a acquis récemment, relatif à un dossier de réhabilitation et densification de son parc décoratif décidé par le conseil municipal, **pour un budget avoisinant les 30 000 €.**

Ainsi, l'ensemble du territoire communal pourra dorénavant en bénéficier, pour notre plus grand plaisir.



INSTAURATION DE LA TAXE SUPPLEMENTAIRE SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

Depuis 2019 Aregno souhaitait procéder à la majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principal, autrement désignés comme résidences secondaires.

Après plusieurs délibérations toutes déclarées infructueuses car illégales au vue de la loi, le décret du 25 août 2023 a élargi la liste des zones dites « tendues » en matière de logement résidentiel et ainsi permis à notre commune de pouvoir l'intégrer.

Il a donc été acté lors du conseil municipal du 12 septembre dernier une hausse de 40% sur la part communale.

Le but étant d'inciter les propriétaires à remettre leur bien sur le marché de la location à l'année ou bien de modifier, lorsque cela est le cas, leur lieu d'imposition au titre de leur logement principal avec, in fine, une population effective plus représentative de la réalité.

Cette augmentation entrainera **un crédit budgétaire supplémentaire de 38 000 € par an.**

RÉALISATIONS TRAVAGLII FATTI IN 2023 DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

LOGICIEL COMPTABILITE

Afin de répondre au mieux aux besoins dans un contexte réglementaire en perpétuel remaniement et de proposer des solutions basées sur des technologies innovantes, JVS-MAIRISTEM a développé une nouvelle gamme : Millésime Web. Celle-ci est proposée sur une technologie 100% web, accessible depuis un navigateur, permettant également un travail à distance.

Millésime Web

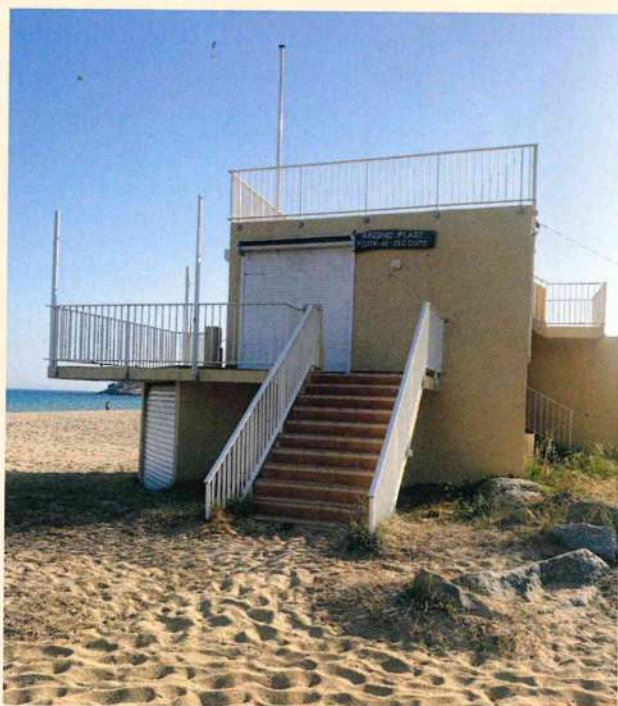
L'offre formulée par la société SITEC basée sur Bastia faisant apparaître un montant des dépenses portées à **3 866 € Hors Taxes, soit 4 639,20 € T.T.C. a été validée par la commune.**

REFECTION DES FAÇADES DU POSTE DE SECOURS DE LA PLAGES

Il était nécessaire d'effectuer des travaux de réfection des façades du poste de secours, situé sur la plage d'Aregno, faisant l'objet de dégradation régulière, notamment par le biais de tags, et autres actes d'incivisme.

Ces travaux ont eu pour objet d'établir, une mise en propreté du site, recevant une forte affluence de public en période estivale, mais également de maintenir la sécurité des personnes y travaillant.

Pour ce faire, l'offre émise par l'entreprise de maçonnerie **Andreani Dominique**, faisant apparaître un montant de dépenses à entreprendre de **4 150 € hors taxes soit 4 565 € TTC a été entérinée.** Les travaux ont donc pu s'effectuer avec succès.



TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE L'ETABLISSEMENT « L'ESCALE » PLAGE D'AREGNO

Après examen établi par un expert, des travaux par enrochement sans restructuration des fondations, et sans démolition, d'un bâtiment situé sur la plage d'Aregno, parcelle cadastrée A 807, concernant l'établissement L'escale, propriété communale, ont dû être entrepris.

Des mesures conservatoires sans démolition des parties affectées ont été préconisées au sein du rapport d'expertise.

Conséquemment, une procédure de consultation des entreprises, sous forme d'appel d'offres restreint, a été lancée le 04 Mai 2023, au vu de l'impératif.

À l'issue de cette consultation la **SARL CRTP** a été mandaté afin de réaliser les travaux pour un montant de **25 000 € HT soit 27 500 € TTC**.

De manière plus globale, l'enveloppe consacrée dans ce dossier, incluant l'intervention d'un expert de même que d'un cabinet d'huissier, et d'un avocat s'est portée à 37 441.40 € T.TC.



TRAVAUX DE MISE EN VALEUR ET DE SECURITE DE LA PLACE FOND DU VILLAGE

La commune a réceptionné les travaux de mise en valeur et sécurité de la piazza di u fondu au mois de février 2023 après 3 mois de travaux. **143 000 € TTC** auront été nécessaires pour avoir la satisfaction d'assister à la réalisation de ce beau projet réalisé.

Une formidable réussite qui fait l'unanimité parmi les riverains.



DON DU MATERIEL DU FOYER RURAL D'AREGNO

Par délibération du 28 octobre, le conseil municipal a accepté le don de matériel émanant du foyer rural d'Aregno. Les associations ayant établi leur siège social sur le territoire de la commune d'Aregno, ainsi que l'ensemble des associations, communales ou non, ayant pour objet social d'intervenir auprès des personnes dans le cadre médical ou encore scolaire et humanitaire pourront bénéficier de la gratuité du prêt de ce matériel, après demande préalable formulée auprès du maire.

En dehors de ces utilisations, prenant en considération les moyens à mettre en exergue aussi bien en termes d'assurance du matériel de même que le fait de la gestion que cela nécessite à la commune, il ne sera pas possible de disposer de ce matériel.

Le maire et son conseil municipal tiennent à remercier chaleureusement le foyer rural d'Aregno pour ce don qui aura comme effet de profiter à toute organisation associative et plus généralement sociale.

RÉALISATIONS TRAVAGLII FATTI IN 2023 DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

LEGS DE LA FAMILLE ALLEGRINI

En date du 19 juillet 2023 maître Brigitte Channaux-Bienaimé afin de satisfaire aux dispositions de l'article 1007 du code civil relatif au procès-verbal de dépôt et de description de testament de madame Jeanne Andrée Allegrini décédée à Nice le 09 mai 2023, a procédé à l'ouverture du procès-verbal.

Au sein du testament de la défunte la volonté suivante a été inscrite, entre autres :

« La nue-propiété du bien est légué à la commune d'Aregno... »

Entendu que tout cela a été réalisé avec le plein accord du frère de la défunte, Mr André Allegrini, faisant de cette volonté, une volonté commune pour leur Commune.

Aussi, le maire tient à souligner l'acte fabuleux que réalise la famille Allegrini en offrant à sa commune la nue-propiété de son bien.

Le bien concerné par le legs devra perpétuellement être conservé par la commune, ne pouvant donc nullement le vendre pour quelle raison que ce soit, comme il en a été décidé, sur proposition du Maire, via une délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire autour d'une réception organisée en date du 28 octobre en mairie, a reçu la famille afin de les remercier très chaleureusement pour cette magnifique action qui demeure unique, pour l'heure, de par son importance.



ECHANGE DE PARCELLES AVEC SOULTE

Le Maire à la suite d'une demande de régularisation d'une délibération datant du 05 août 2005, a procédé à un échange avec soulte en faveur de la commune, des parcelles cadastrées A 1008 et A 1009 envers la famille Frey et des parcelles A 904 et A 1006 récupérées par la commune.

La commune d'Aregno a perçu la somme de 18 400 €.

VISITES DU PREFET DE HAUTE-CORSE

À la demande du Maire, deux réunions de travail avec Monsieur le Préfet de Haute-Corse accompagné de Monsieur le sous-préfet de Calvi se sont déroulées en mairie et de façon plus large, sur l'ensemble du territoire communal.

L'ordre du jour de ces différentes réunions concernait d'une part les multiples dossiers de subventions déposés et d'autre part pour travailler sur une approche globale de la gestion de la plage, incluant le projet d'aménagement, que la municipalité porte.

Ces dernières en appelleront certainement d'autres au cours des prochains mois.



ADHESION AU CAUE



Le CAUE de Corse est une association de droit privé qui a pour objet d'informer, conseiller et sensibiliser différents types de publics à la qualité de vie, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage, et de l'énergie.

L'association accompagne les collectivités dans tous leurs projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et de paysage.

Elle forme les élus à la connaissance des pratiques et réglementations, à la gestion des territoires de l'aménagement, du patrimoine bâti et de l'espace naturel.

Elle aide les communes à l'élaboration, la révision, l'évolution et à l'application de leurs documents d'urbanisme.

Elle accompagne les collectivités pour la réalisation d'opérations d'aménagement, d'études d'opportunité et de faisabilité du projet (réhabilitation, construction ou extension de bâtiments publics).

En matière de paysage, elle conduit toutes les réflexions préalables à l'aménagement d'espaces publics (traversées de bourgs, places, cimetières, parcs de stationnement) et des études de grand paysage.

Une première journée d'accompagnement a eu lieu le 20 décembre à la mairie. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des services administratifs de la mairie afin de connaître la date de la prochaine permanence.

REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS

S'agissant d'une part du syndicat à vocation scolaire (SIVOS) puis d'autre part, du syndicat d'assainissement (SIVU), le conseil municipal a souhaité réclamer un changement au sein des différents statuts afin de solliciter la modification du nombre de sièges et leur répartition.

Nonobstant le fait que la commune d'Aregno réclame depuis de nombreuses années la dissolution du SIVOS, cela apporterait, dans la situation actuelle, une équité de traitement eu égard à sa population.

Ainsi, pour assurer une représentation au sein du comité en proportion de la population respective de chaque commune, la commune d'Aregno demande que le nombre de sièges du comité du syndicat soit porté de **10 à 14 pour le SIVOS et de 10 à 17 pour le SIVU**, avec la répartition suivante des délégués pour chaque commune membre :

SIVOS	SIVU
Aregno : 5 délégués (+3 par rapport à l'existant)	Aregno : 6 délégués (+4 par rapport à l'existant)
Pigna : 2 délégués (sans changement)	Algajola : 4 délégués (+2 par rapport à l'existant)
Cateri : 3 délégués (+1 par rapport à l'existant)	Cateri : 3 délégués (+1 par rapport à l'existant)
Lavatoggio : 2 délégués (sans changement)	Lavatoggio : 2 délégués (sans changement)
Sant'antonino : 2 délégués (sans changement)	Sant'antonino : 2 délégués (sans changement)

Les différentes communes ont été appelées à se positionner sur nos requêtes.

TRAVAUX ET TRAVAGLII È STUDI ÉTUDE EN COURS

PROCEDURES JUDICIAIRES EN COURS

1. Le conseil municipal fait part à la population du recours devant le tribunal administratif déposé le 31 mars 2023 par maître Jean-Michel Albertini, représentant un administré de la commune visant la suppression d'un dos d'âne implanté route de Torre.
La municipalité en total désaccord avec la partie adverse, entend faire valoir ses droits accompagnée de Maître Poli qui est chargé d'ester pour la commune dans cette affaire.
2. Une action a été diligentée par la SARL l'Escale, concernant l'établissement du même nom, que ladite société exploite sur la plage d'Aregno.
La commune, par voie de ses conseils, en l'occurrence Maître Cardi et Maître Muscatelli, entendra également défendre ses intérêts.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La commune d'Aregno travaille depuis 2020 sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme.

Deux premières réunions ont eu lieu le vendredi 12 mai 2023. Ce même jour, la municipalité recevait les personnes publiques associées et l'après-midi c'est la population qui était conviée à la présentation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement.

Ce document est consultable en mairie ainsi que le registre de concertation publique afférent.

La procédure suit son cours et les délais seront très vraisemblablement respectés.



BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les travaux étant terminés, fait unique dans l'histoire de la commune, un bureau d'information touristique accessible à tous sera très prochainement inauguré.

Son ouverture est prévue pour la saison estivale 2024.

Pour mémoire 250 000 € TTC ont été nécessaires à sa réalisation.

ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

Les conclusions du diagnostic de l'éclairage public communal qui a révélé la pertinence de la mise en oeuvre d'une opération de rénovation performante, ont été remises.

Le projet vise notamment à compléter le remplacement déjà engagé des points lumineux équipés actuellement de lampes à décharge par des luminaires de type Leds.

Le programme prévoit aussi la mise en sécurité d'armoires électriques et de supports, le remplacement de supports vétustes ainsi qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'objectif recherché est d'atteindre une réduction minimale de 70 % (Facteur 3) de la consommation énergétique sur le périmètre rénové. Pour ce faire il convient, outre la mise en place de luminaires Leds adaptés aux besoins, de maintenir la coupure nocturne existante en coeur de nuit.

La finalité en est la réduction de la facture énergétique globale annuelle, l'amélioration du confort visuel (lumière blanc chaud) et la réduction du taux de panne.

Le coût total de l'opération se porte à 433 905 € T.T.C.

Un appel d'offres devra être, très prochainement, lancé afin de pouvoir débiter les travaux prévu pour le quatrième trimestre 2024.



VOIE VERTE



Une voie verte, qu'est ce que c'est ?
 UNE VOIE VERTE EST UNE ROUTE EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉE À LA CIRCULATION DES VÉHICULES NON MOTORISÉS, DES PIÉTONS ET DE CAVALIERS.

La Via Balanina : un projet de territoire
 LA VIA BALANINA SE DÉFINIT COMME UN TRACÉ CONTINU ET SÉCURISÉ DE 24KM RELIANT LA GARE DE CALVI À LA GARE D'ILLE-ROUSSE EN LONGEANT LE LITTORAL BALAIN.

LE SCHEMA MULTIMODAL DE L'ÉCOMOBILITÉ EN PAYS DE BALAGNE PRÉVOIT DE S'APPUYER SUR DEUX INFRASTRUCTURES PRINCIPALES ENTRE L'ÎLE-ROUSSE ET CALVI : UNE VOIE VERTE ET LE « TRAMWAY » DE BALAGNE.

EN FAVORISANT LA CIRCULATION, SUR CET AXE LITTORAL, À VÉLO OU EN TRAIN, LA CIRCULATION, NOTAMMENT DANS LES DEUX AGGLOMÉRATIONS, POURRAIT ÊTRE BEAUCOUP PLUS FLUIDE.

Sur le parcours de la Via Balanina :

- PLACES :** ÎLE-ROUSSE, RUSSE, CHEVIGNOUL, ARREOND, ALGAIOLA, ARRELLA, SANTI AMBROGGIO, CALVI
- LOCATION DE CYCLES :** CALVI, ALGAIOLA, ÎLE-ROUSSE
- GARES FERROVIAIRES :** CALVI, CALVI - LE PINEU, LE PINEU - SANTI AMBROGGIO - ALBERTA (GRAND LUMIERE), L'IMBÈLE, LE MARIN DE SANTI AMBROGGIO - SANTI AMBROGGIO - CALVIGNOUL, ARREOND, LA MARINA DI CALVI, RUSSE, L'ÎLEA ROSA

Le projet de création d'une voie verte reliant Calvi à l'Île-Rousse mené par le PETR du pays de Balagne est en cours de réalisation.

Après l'étude de faisabilité de l'aménagement d'une voie verte sur la façade littorale entre Calvi et l'Île-

Rousse du bureau d'étude INDDIGO et la réalisation de l'étude technique de raccordement de cette voie verte aux 2 agglomérations de Calvi et l'Île-Rousse du Cabinet Blasini, il est proposé et porté à la connaissance du Conseil Municipal les chemins de la commune susceptibles d'être inscrits au tracé la voie verte de Balagne, dont l'élaboration revient au PETR du pays de Balagne.

Concernant les chemins privés, l'avis du conseil municipal est un avis de principe, étant entendu que leur inscription à la voie verte ne pourra se faire qu'après signature de conventions de passage entre propriétaires, la commune et le PETR du Pays de Balagne.

TRAVAUX ET TRAVAGLII È STUDI ÉTUDE EN COURS



RUELLES DE TORRE

La mesure de l'appel d'offres paru en date du 30 octobre 2023, a été observée et reçue au terme de la procédure, le 04 décembre dernier.

Le conseil municipal, après avis de la commission d'appel d'offres réunie en date du 14 décembre 2023, a décidé d'approuver le marché et de l'attribuer à la SAS Paul Beveraggi pour un montant de **118 871 € HT soit 130 758 € TTC.**

Les travaux vont débuter tout prochainement.

RUELLES DU VILLAGE ET HAMEAU DE PRAOLI

Un programme très ambitieux, d'ores et déjà initié avec certains secteurs comme nous avons pu le constater lors des mois écoulés, de réhabilitation et réfection des ruelles de notre commune a démarré.

Ainsi, et ce pour la faisabilité de cette opération, une estimation a été effectuée par **un cabinet de maîtrise d'oeuvre afin d'en déterminer les coûts potentiels**, ce qui nous a permis de révéler que **670 000 € hors taxes soit 744 000 € T.T.C.**, frais de maîtrise d'oeuvre inclus, étaient nécessaires pour traiter la totalité des ruelles de notre territoire.

Considérant cette enveloppe financière, extrêmement conséquente, il a été décidé de continuer ces opérations de réhabilitation en sectorisant les interventions.

En priorisant les ruelles à réhabiliter, il ressort que la **Stretta Diritta** située au centre bourg, de par son niveau de dégradation et pour la sécurité des piétons qui l'empruntent quotidiennement, doit être traitée prioritairement.

Il s'avère qu'un budget de **50 432.50 € hors taxes soit 55 475.75 € T.T.C.**, suivant l'estimation des dépenses à réaliser, doit être engagé.

Une procédure d'appel d'offres sera, au cours des prochaines semaines, observée dans le but de réaliser les travaux à compter du deuxième semestre 2024.



VIVRE À CAMPÀ IN AREGNO AREGNO

A FIERA DI L'AMANDULU

Quels moments magnifiques nous avons vécu tout au long de ce week-end de festivités !!!!!

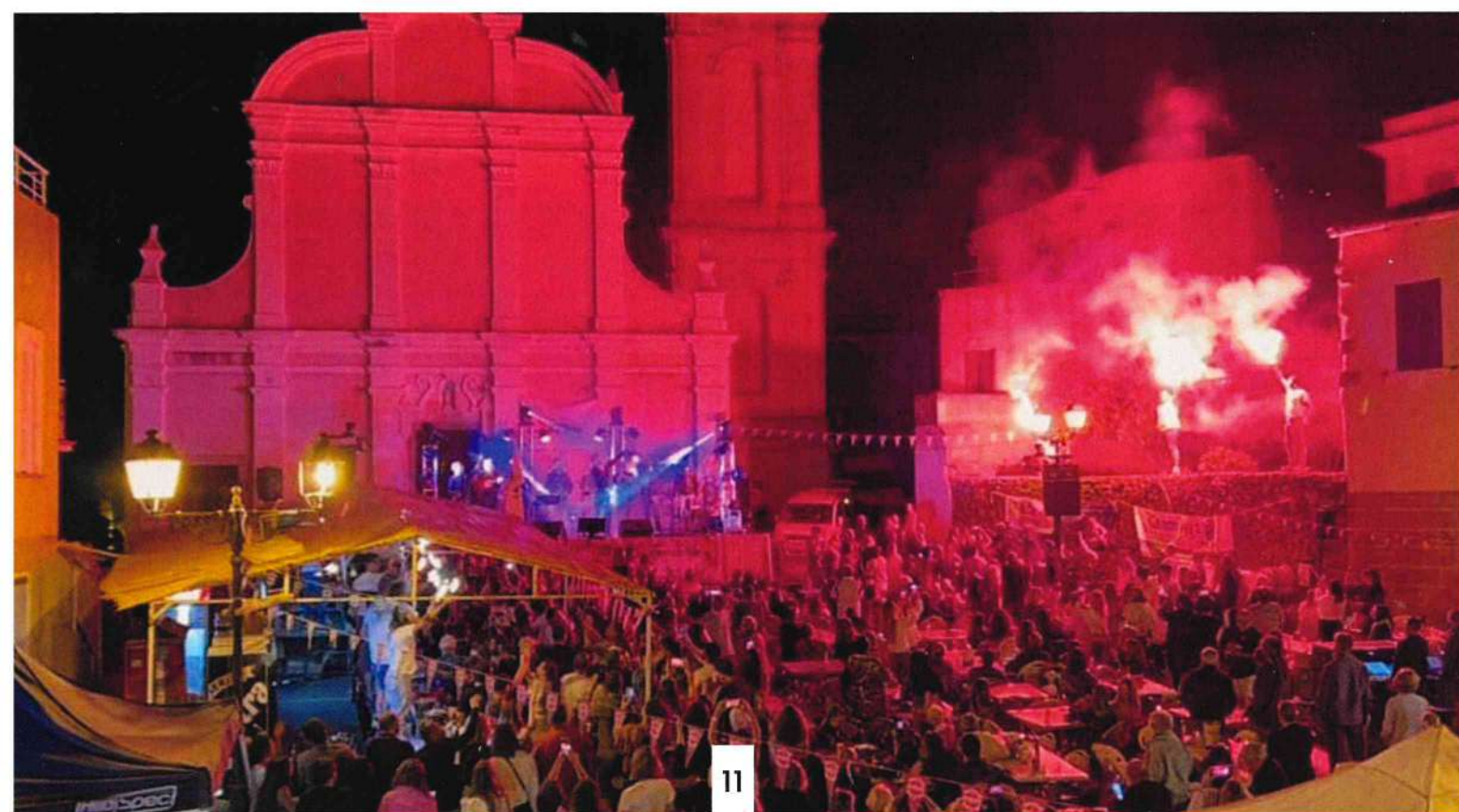
On présageait une réussite, dorénavant c'est une certitude, cette 25^{ème} édition de la foire de l'amandier a été une immense réussite.

La Corse a été mise à l'honneur.

Les artisans, dont je remercie une nouvelle fois de s'être déplacés en si grand nombre et dont il me plaît à les féliciter pour la qualité de leur travail, ont été mis à l'honneur.

Les artistes ont été mis à l'honneur, et nous avons donc pu assister à des instants de partages, de convivialités et de festivités merveilleux, énormes !!

Notre si beau village d'Aregnu a été mis à l'honneur, et c'est bien là, également, le but recherché. Alors, je voudrais, tout simplement, réitérer mes plus chaleureuses félicitations et remerciements à l'Associu Per Aregnu, à l'ensemble de ses membres, de ses bénévoles, son président, qui, tous ensemble, ont si durement travaillé durant des semaines et des semaines, afin de nous faire profiter de tous ces moments joyeux.



VIVRE À CAMPÀ IN AREGNU AREGNO

CONFRERIE D'AREGNO

L'année 2023 aura également été celle du renouveau au sein de la confrérie d'Aregnu avec Siméon Costa et Pascal Carlotti qui succèdent respectivement à Léon Andreani et José Imperiali en qualité de Prieur et Sous-Prieur.

Je leur souhaite une belle réussite dans la gestion de notre magnifique confrérie, avec la certitude que celle-ci pourra toujours compter la municipalité comme principal soutien.



DEUXIEME CHALLENGE DE PETANQUE JACKY FONDACCI FETE DE SAINT - MICHEL A TORRE

Retour sur le 2^{ème} challenge de pétanque Jacky Fondacci.

Comme cela avait déjà été le cas pour la première édition, le 2^{ème} challenge de pétanque au nom du regretté Jacky Fondacci, s'est tenu en août dernier réunissant les boulistes venus en très grand nombre de toute la Corse, manifestation qui a remporté une nouvelle fois un franc succès.

De la volonté de la famille de Jacky, les bénéficiaires de ce concours sont allés d'une part profiter à notre école, avec l'acquisition de bon nombre de jeux et jouets pour les enfants de notre site scolaire, puis d'autre part à la célébration de la traditionnelle fête Saint Michel de E Torre, qui était chère à Jacky natif de ce hameau. Un apéritif a eu lieu le 29 septembre dernier. Des gestes qui à n'en pas douter sont dans la stricte lignée de l'action que Jacky a toujours portée.

Un grand merci à l'ensemble de la famille Fondacci, pour ces actes fabuleux tenus envers notre population.





CONCOURS D'ILLUMINATIONS DE NOËL

Pour une première, le concours des illuminations de Noël qui s'est produit cette année a été une belle réussite, tant la participation d'un bon nombre d'entre vous a été observée.

Réuni en date du 23 décembre dernier, le jury préalablement constitué, et après un travail minutieux effectué auprès de chaque participant déclaré puis autour de la table des délibérations en salle de réunion afin de procéder au décompte des votes, a déclaré les lauréats suivants :

1^{er} lot décerné à Carlu Mariani.

2^{ème} lot attribué à Giulia et Jacques Fondacci.

3^{ème} lot délivré à Marie Hélène Fondacci.

Toutes mes félicitations pour leurs décorations et un grand bravo à l'ensemble des participants pour leurs efforts et contributions consentis, afin de rendre ces instants de festivités encore plus magique.

C'était donc une première édition que j'avais souhaité vous proposer, qui en appellera assurément, dès lors, de nombreuses autres.

Merci à tous pour avoir eu cette promptitude dans l'admission de ce concours.

FESTIVITES DE NOËL

Je tenais à remercier l'associé per Aregnu d'avoir répondu favorablement, et avec grand enthousiasme, à ma demande d'organiser une journée de festivités autour de Noël et ainsi permettre à notre village de profiter d'un bel événement.

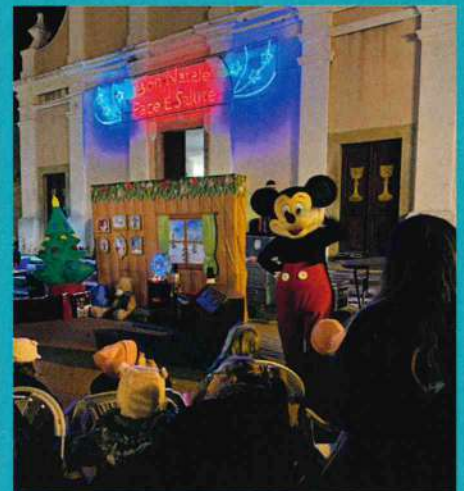
Remerciements également adressés à l'association de la confrérie d'Aregnu qui a co-organisé cette manifestation.

La réussite a été au rendez-vous et cela augure de très belles choses à venir pour les années futures.

Félicitations à tous pour votre engagement.

Ces manifestations sont assurément un point de départ.

De très belles choses seront à venir au cours des prochains mois, qu'il s'agisse de A Fiera di l'amandulu, qui aura encore de très belles années devant elle, ou d'autres événements que, j'en suis certain, vous ne manquerez pas d'organiser.



VIVRE À CAMPÀ IN AREGNU AREGNO

DISTRIBUTION DE CLÉMENTINES

Cette année encore la mairie a renouvelé l'action distribution de clémentines à destination de la population en période de fêtes de fin d'année.

Démarche effectuée grâce à la générosité de la banque alimentaire A Spartera, qui réalise chaque année des dons d'une extrême gentillesse.

Tous mes plus vifs et chaleureux remerciements à l'ensemble de l'équipe d'A Spartera et son président François Xavier Ceccoli.

La solidarité est un acte qui me tient assurément à coeur, surtout en ces périodes de fêtes.



DISPARITION DE NOTRE COLLEQUE ET AMI FRANÇOIS PAOLI

C'est avec une immense tristesse que nous avons eu le regret de perdre notre collègue et ami François Paoli, conseiller municipal depuis 2001.

François, aura donc oeuvré pour Aregnu, sa population, durant 22 années contribuant ainsi au développement de notre commune, avec les municipalités successives, faisant toujours preuve de beaucoup de bienveillance et d'assiduité dans toutes les charges qui lui étaient confiées.

Il laissera un grand vide parmi nous et surtout au sein de sa famille.

DEPART A LA RETRAITE D'ANGELE COSTA

C'est après plus de 15 années de bons et loyaux services effectués auprès de notre population et des biens qu'elle avait en gestion qu'Angèle Costa a décidé, en date du 1er février dernier, d'accéder à une retraite fort bien méritée.

Aussi, c'est soutenue par ses proches, qu'en date du 08 février le Maire a tenu à lui rendre hommage autour d'un verre de l'amitié.

Elle laissera le souvenir d'une personne attachante, serviable, professionnelle et d'une discrétion totale, qui a su se faire aimer de tous, élus qu'elle a pu côtoyer durant son activité ou encore à l'ensemble de la population.

Nous lui souhaitons un bonheur plein et entier de même qu'une très belle et longue vie aux côtés de sa famille qu'elle aime tant.



VIVRE À CAMPÀ IN AREGNO AREGNO

ETAT CIVIL

NAISSANCES

DOTTORI Charles-Louis

THOMAS Livia

NARAT Léandre

DÉCÈS

CAMPANA François

CARLOTTI Annonciade

ROSSI Ursule

PAOLI François

CALASSA Jean-Paul

TEALDI Emile

TEALDI Joseph

MARIAGES

COSTA Sandra
& COLOMBO Cédric

BERNARD Aude
& MARIANI François

PACS

BELLAVIA Vittoria
& PARLAPIANO Tristan

ROLLAND Chantal
& CHARVIN Alain

LAURÉATS

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

MASSONI Célia
(Mention Très bien)

SAVELLI Angelina
(Mention Très bien)

BACCALAURÉAT

FONDACCI Jacques
(Mention Très bien)

A ce titre le maire et le conseil municipal tiennent à renouveler leurs félicitations aux lauréats ainsi qu'à leurs familles respective.

URBANISME

NOMBRE DE DEMANDE DÉPOSÉE EN 2022

Certificat d'urbanisme 23

Déclaration préalable 14

Permis de construire 14

Total 51

INFOS PRATIQUES

Les services administratifs de la mairie sont ouverts


du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

105, place de l'église - 20220 Aregno

Tel : 04 95 61 70 34

Fax : 09 70 06 13 98

Mail : mairie.aregno@orange.fr

 Mairie d'Aregno/Casa Cumuna d'Aregno

L'agence postale communale est ouverte le

du lundi, au vendredi de 8h30 à 12h30

105, place de l'église-20220 Aregno

04 95 6 70 00

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Maire, David CALASSA

2^{ème} vice-président de la communauté
de communes Calvi-Balagne
Délégué au SIVU d'assainissement

ADJOINTS



Premier adjoint, Pierre NEGRETTI

Délégué au développement du littoral et
à la gestion du domaine communal, au tourisme,
à l'état civil, à la gestion du personnel communal ;
Conseiller communautaire suppléant à la
communauté de commune Calvi Balagne ;
Membre de la commission



Deuxième adjoint, Frédéric FONDACCI

Délégué aux travaux publics, à l'urbanisme
à la voirie communal et au cadastre ;
Membre de la commission d'appel d'offre
Membre de la commission urbanisme



Troisième adjoint, Laetizia Castellani

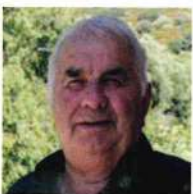
Déléguée aux affaires culturelles, à l'environne-
ment, aux affaires scolaires et au patrimoine ;
Membre de la commission urbanisme ;
Caisse des écoles



Quatrième adjoint, Elodie CARLOTTI

Déléguée aux affaires sociales, aux finances
communales, au budget, à la jeunesse et aux
sports.
Déléguée au SIVOS
Déléguée au SIVU

MUNICIPAUX



Jacques ANDREANI
Rattaché au quatrième adjoint

Commission de contrôle élection
CCAS
Commission urbanisme



Léon ANDREANI
Rattaché au troisième adjoint

Commission d'appel d'offre



Antoine-François ANFRIANI
Délégué au syndicat d'électrification,
rattaché au premier adjoint

Syndicat d'électrification
SIVOS
Commission urbanisme
Correspondant défense



Serge ANFRIANI
Rattaché au quatrième adjoint

SIVU
CCAS
Commission d'appel d'offre



Jean-Etienne ANTONINI
Rattaché au quatrième adjoint

CCAS
Commission d'appel d'offre



Joanne CARLI,
Présidente du SIVOS
Rattachée au troisième adjoint



Pascal CARLOTTI
Délégué au SIVU
Rattaché au deuxième adjoint

SIVU
Commission d'appel d'offre
Commission urbanisme



Nathalie CASTELLANI
Rattachée au troisième adjoint

SIVOS
Caisse des écoles
Commission urbanisme



François MARIANI
Rattaché au deuxième adjoint,

Syndicat d'électrification
CCAS
Commission d'appel d'offre
Commission urbanisme
Correspondant secours et sécurité

Le maire informe la population de la mise en place de permanences assurées par le maire et ses adjoints la première semaine de chaque mois. Les jours et horaires de réception du public sont consultables en mairie.